Syndicat Mixte de Production
d'eau potable
du Bassin du Couesnon

RAPPORT D'ACTIVITE

Drain en forêt de Fougères (crédit photo SMPBC)

Année 2018

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales

Adresse : Parc d'Activités de l'Aumaillerie
1 rue Louis Lumière - 35133 LA SELLE EN LUITRE
Téléphone : 02.23.51.00.14 - Email : accueil@smpbc.fr

SOMMAIRE

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC 3

II - CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

1 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 4
1.1 - Les Instances du SMPBC 4
1.2 - Le personnel du SMPBC 5
2 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 5
3 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 6
4 - CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT 6
5 - LES RESSOURCES EN EAU 7
6 - VOLUMES PRODUITS ET IMPORTES – RENDEMENT DES UNITES DE PRODUCTION 8
7 - LONGUEUR DE RESEAU 10

III - TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 11

1 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 11
2 - RECETTES D'EXPLOITATION 11
3 - FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL 11

IV - INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 12

1 - QUALITE DE L'EAU 12
2 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU (CF KEVIN) 14

V - FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 15

1 - TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE 15
2 - ETAT DE LA DETTE 16
3 - DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE 16
4 - AMORTISSEMENTS REALISES 16
5 - COMPTE ADMINISTRATIF 16

VI - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 17

VII - AUTRES ACTIVITES DU SERVICE 17

1 - LE RECAPITULATIF DES DECISIONS PRISES AU COURS DE L'ANNEE 17
2 - L'ASSISTANCE AUX COLLECTIVITES MEMBRES DU SMPBC 18
3 - LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU 19
3.1 - Les actions sur les bassins versants 19
3.2 - Le soutien de l'opération « Caravane Main Verte » du REEPF 19
3.3 - Le partenariat avec le REEPF pour la sensibilisation des scolaires 20
4 - LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) 20
4.1 - Sur le bassin versant du Couesnon 20
4.2 - Sur le bassin versant de la Sélune 20

VIII - ANNEXES 21

I - Présentation générale du service public

Le Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon a été créé en 1991 pour assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le secteur nord-est du département, soit soixante communes adhérant directement ou par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal d'eau potable.

Suite aux différents regroupements de syndicats au fil des années, et plus récemment, la création de communes nouvelles, le syndicat est désormais constitué de 57 communes et 10 collectivités adhérentes au 31/12/2018 (cf. tableau détaillé en annexe).

Depuis le 1er janvier 2014, la compétence production du SMPBC a été étendue à l'ensemble de son territoire, conformément à l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2013.

Les installations de production existantes, ainsi que la gestion des périmètres de protection des captages, ont donc été transférées au SMPBC qui assure la maîtrise d'ouvrage des études, travaux et exploitation de tous les équipements nécessaires à la production d'eau potable.

En matière de protection de la ressource, le syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage des volets « lutte contre les pollutions diffuses » des contrats de bassin versant.

Par ailleurs, le SMPBC fournit une assistance technique aux collectivités adhérentes qui le souhaitent.

Ainsi, avec les cinq autres syndicats de production répartis sur l'ensemble du département, le SMPBC met en œuvre le schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable instauré au début des années 1990 et piloté par le Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau potable de l'Ille-et-Vilaine (SMG35).

Ce dernier gère le fonds de concours, apporte une assistance technique aux syndicats de production et soutient les actions en faveur de la politique de la qualité de l'eau (périmètres de protection des captages et actions de bassins versants).

Les statuts modifiés en 2011, lui confère de nouvelles compétences relatives aux canalisations d'intérêt départemental, l'animation du réseau des collectivités productrices adhérentes, la réalisation et la gestion de l'observatoire de l'eau potable en Ille-et-Vilaine (informations complémentaires à l'adresse: http://www.smg35.fr).

II - Caractérisation technique du service

1 - Organisation administrative du service

1.1 - Les Instances du SMPBC

Le SMPBC est administré par un Comité Syndical constitué de 26 délégués titulaires et 26 délégués suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par tranche de 4 000 habitants), élus par leurs collectivités.

La composition de l'assemblée au 31/12/2018 était la suivante :

COLLECTIVITES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Synd d'ANTRAIN	GERMAIN Philippe	CHAPDELAINE Rémi
	BERTHELOT Jacques	SEMERIE Liliane
Synd CHAPELLE JANSON	BEAUCÉ Marie-Louise	
Synd du CHESNE	ERARD Joseph	GILLES Christophe
	MAUPILE Joël	TALIGOT Francis
	LAGRÉE Jean-Louis	BENEDETTI Michel
SIVOM de LOUVIGNE	BOIVENT Joseph	BOISMARTEL Jean-Bernard
	GOUPIL Jean-Paul	LEBANSAIS Rémy
	BRARD Jean-Claude	COURTOIS Daniel
Synd PARIGNE/LANDEAN	GUILLARD Hervé	ESNAULT Franck
Synd Pays du COGLAIS	BÊLÉ Michel	BUSNEL Christian
	BINOIS Rémi	PRENVEILLE Jean-Pierre
	SOURDIN Pierre	NOEL Jean-Claude
	GOUDAL Patrice	COLIN Marc
	DE MONCUIT Jacques	FOUQUET Gaëtan
Synd VALLEE DU COUESNON	DOLO Philippe	BATTAIS Gérard
	MOREL Gérard	SAUDRAY Pierrick
	LECOINTE Catherine	BOISRAMÉ Paul
Ville de FOUGERES	GARNIER Jean-François	LAMBERT Léon
	PROTHIAU Marie	BOUDET Serge
	DELEURME Karine	BESSON Eric
	CARRE Maria	COMMUNIER Christophe
	BENMAKHLOUF Khaled	BOSSE Gwénaelle
	DUCLOS Philippe	RICHEUX Bruno
LECOUSSE	COUASNON Hubert	TANCEREL Daniel
ST AUBIN DU CORMIER	LE ROUX Yves	ROUSSIAU Gaël

Le Bureau est constitué de 10 membres (1 représentant par collectivité) élus comme suit :

- Président : Joseph BOIVENT
- 1er Vice-président : Joseph ERARD, délégué au suivi des PPC
- 2ème Vice-président : Jean-François GARNIER, délégué à l'exploitation
- 3ème Vice-président : Michel BÊLÉ, délégué au suivi des travaux sur les ouvrages
- 4ème Vice-président : Philippe GERMAIN, délégué aux finances
- 5ème Vice-président : Hubert COUASNON, délégué à la préservation de la ressource
- Membres : Marie-Louise BEAUCE
  Hervé GUILLARD
  Philippe DOLO
  Yves LE ROUX

M. Daniel COURTOIS continue de participer en tant que membre consultatif.

Dans le cadre de leur délégation respective, les Vice-présidents animent les cinq commissions mises en place lors du renouvellement de l'assemblée.

Par ailleurs, deux commissions plus spécifiques ont été renouvelées :

- la Commission d'Appel d'Offres (outre le Président, le comité a désigné les vice-présidents en tant que membres titulaires, puis les autres membres du Bureau en tant que suppléant ;
- la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), constituée de représentants du SMPBC, d'organismes consulaires et d'associations locales d'usagers.

1.2 - Le personnel du SMPBC

Suite au recrutement en 2017 du nouveau responsable d'exploitation et dans la perspective de l'échéance de la convention de mise à disposition du service eau & assainissement de la ville de Fougères, une nouvelle organisation des services a été mise en place en 2018, comprenant :

- La création d'un poste d'agent de maintenance ;
- La structuration de l'ensemble du service en pôles (nouvel organigramme) ;
- Une diminution des frais de mise à disposition du service eau & assainissement de la ville de Fougères (avenant n°1 à la convention), compte tenu de l'encadrement assuré en interne et des astreintes effectuées par les agents du SMPBC (3 sur 5) et par VEOLIA(2 sur 5, dans le cadre de l'option prévue au marché d'exploitation des usines d'Antrain, Montours et Villamée);

ETAT DU PERSONNEL		
EMPLOIS	**GRADE**	**ETP 2018**
FILIERE TECHNIQUE		
Directrice - Responsable service technique	Ingénieur Principal	1
Animateurs Bassin Versant	Techniciens 2ème classe	1
	Technicien 1ère classe	1
Resp. exploitation stations de la régie	Adjoint technique	1
Agent de maintenance et d'exploitation	Adjoint technique	1
Agent de maintenance et d'exploitation	Adjoint techn. ppal 2ème classe	1
Technicien suivi PPC & renfort serv techn.	Technicien 2ème classe	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Responsable administration/finances/RH	Attaché	1
Assistant (e) comptabilité/administration	Adjoint admin. ppal 1ère classe	1
TOTAL DES EFFECTIFS (ETP=Equivalent Temps Plein)		**9**

2 - Estimation de la population desservie

Le SMPBC dessert une population totale de 90 154 habitants (chiffres INSEE, cf. état détaillé en annexe) répartie comme suit :

Syndicat d'Antrain	7 087	SIVOM de Louvigné du Désert	8 476
Syndicat du Pays du Coglais	17 446	Syndicat de la Vallée du Couesnon	10 855
Syndicat du Chesné	12 152	Ville de FOUGERES	21 028
Syndicat de la Chapelle Janson	3 198	Ville de LECOUSSE	3 317
Syndicat de Parigné/Landéan	2 629	Ville de ST AUBIN du CORMIER	3 966

3 - Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité selon trois modes de gestion :

- **gestion directe :**
  - Stations de Fontaine la Chèze et des Urbanistes à FOUGERES
  - Station Le Domaine à LECOUSSE, depuis le 1er janvier 2017
- **gestion déléguée par affermage :**

Unités de production	Titulaire du contrat	Echéance
ST AUBIN DU CORMIER	SAUR	31/12/2018
LANDIVY (SIVOM Louvigné)	VEOLIA EAU	31/12/2022
GAHARD		31/12/2024
PARIGNE	STGS	30/06/2024

- **marchés publics de prestations de services :**

Unités de production	Titulaire du contrat	Echéance
CHESNE (St Georges-de-Chesné, Parcé et Dompierre-du-Chemin)	STGS	31/12/2022
COGLAIS (Quincampoix à Montours & Croix Madame à St Brice) / ANTRAIN (Pont Neuf) / VILLAMEE (Boutriais) / INTERCONNEXIONS	VEOLIA EAU	31/12/2022

Compte tenu de l'échéance de certains contrats, le syndicat a mené une étude dès 2014 afin de définir « une stratégie à court et moyen termes sur les modes de gestion des installations de production d'eau potable ». Le scénario retenu par le Comité Syndical a prévu le maintien de la régie du SMPBC sur Fougères, avec une extension aux installations de Lécousse (à compter du 1er janvier 2017) ; le reste du patrimoine étant géré dans le cadre de plusieurs marchés publics de prestations de service.

La chronologie proposée sur une première période de 7 ans permettra à la nouvelle assemblée, issue du scrutin de 2020, d'être en mesure de renouveler, ou de modifier, l'équilibre proposé aujourd'hui entre la régie et la prestation de service.

Ainsi, un premier marché de prestations a été conclu pour la période 2016 à 2022, avec VEOLIA EAU, concernant la surveillance, l'entretien et l'exploitation des usines de production d'eau potable de Quincampoix, Pont Neuf, Croix Madame, et leurs ouvrages de transport et points de livraison, auxquelles se sont ajoutées les installations de Villamée en 2017.

Un deuxième marché vient d'être conclu pour la période 2018 à 2022, avec STGS, pour les usines de Bouchard, Mué-Bas Plessis et les Bois sur le secteur du Chesné auxquelles s'ajouteront, à partir de 2019 seulement, les installations de St Aubin-du-Cormier, compte tenu de l'échéance du contrat en cours.

4 - Conventions d'import ou d'export

Une convention de fourniture d'eau a été conclue avec le Syndicat Mixte de Production de la Valière à VITRE (SYMEVAL) dès la mise en service de l'interconnexion vers le Chesné et St Aubin du Cormier en 2006. Elle prévoit un volume minimum de 100 000 m3 importé permettant d'assurer le débit sanitaire de la conduite. Cette convention a été renouvelée pour la période 2017 à 2028, en parallèle du nouveau contrat d'affermage conclu entre le SYMEVAL et VEOLIA. En 2018, 164 600 m3 ont été ainsi importés au lieu de 169 060 m3 en 2017 et 119 882 m3 en 2016.

En ce qui concerne la sécurisation de l'alimentation en eau du secteur nord de son territoire (le SIVOM de Louvigné et le SIE de Parigné-Landéan), le SMPBC a conclu en 2014, une convention d'échange d'eau pour dix ans, avec le SENOM (Syndicat des Eaux du Nord-Ouest Mayennais). Avec le démarrage des travaux sur l'usine du Pont Juhel en juin 2018, les échanges d'eau ne seront pas équilibrés sur les années 2018 et 2019. Par conséquent, le SMPBC a vendu au SENOM sur l'année 2018, 4 709 m3 et le SMPBC a acheté 264 m3 au SENOM. Une régularisation des volumes vendus et achetés sera réalisée à partir de 2020.

Concernant la sécurisation de l'approvisionnement du SIE de la Vallée du Couesnon, une convention a été signée avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2015, sur la base d'un volume minimum de 1 000 m3/an. Au vue des dysfonctionnements constatés sur les forages de Gahard (problèmes de quantité et de qualité avec notamment une concentration importante en Sélénium), l'ARS a imposé au SMPBC de diluer l'eau traitée avec celle de CEBR. Par conséquent, en 2018, 105 309 m3 ont été importés.

5 - *Les ressources en eau*

Le SMPBC exploite 21 ressources associées aux 14 unités de production. Elles se répartissent de la façon suivante :

Sites de production	Ressources	Arrêté préfectoral	Volumes prélevés en 2017 (en m3)	Volumes prélevés en 2018 (en m3)	Ecart N/N-1 (en %)
Usine du Domaine (Lécousse)	Puits de La Couyère	27/04/2009	83 895	64 952	-22,5%
Usine de Montours	Prise d'eau Bas Sancé	21/08/2002	738 964	778 343	+5,3%
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	06/07/2007	58 709	76 953	+31,1%
Usine de Bouchard (St Georges de Chesné)	Puits Aunays + Forage Bouchard	30/01/2003	111 049	82 177	-26%
Usine du Mué (Parcé)	Forage Le Bas-Plessis	31/08/2006	80 796	87 619	+8,4%
	Forage Le Mué		5 360	933	-82,5%
Usine des Bois (Dompierre du Chemin)	Forage Bois	07/12/2001	31 285	34 965	+11,7%
Usine de la Fontaine (Parigné)	Puits et Forage La Fontaine	10/02/2003	122 924	112 552	-7,9%
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Prise d'eau Les Villaloups (Le Couesnon)	06/06/2005	737 572	731 232	-0,8%
Usine du Rocher (St Aubin du Cormier)	Puits du Rocher	12/12/2008	81 840	91 798	+12,2%
Usine de Fontaine la Chèze (Fougères)	Prise d'eau Le Nançon	10/05/2005	1 230 795	892 065	-27,5%
Usine des Urbanistes (Fougères)	Captage Drains en Forêt	En cours	1 125 065	1 230 490	+9,4%
	Forage de la Bretonnière	En cours	152 255	51 730	-66%
Usine de La Boutriais (Villamée)	Forage de La Boutriais	30/05/2007	49 188	47 903	-2,6%
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Prise d'eau dans l'Airon	27/09/2006	476 033	453 193	-5%
Usine de La Tournerie (Gahard)	Forage F2Bis	18/01/2001 modifié le 17/06/2011	212 182	194 932	-8,1%
	Forage F3		225 060	214 009	-5%
	Forage F4		0	0	0
		Total =	**5 522 972**	**5 145 846**	**-6,8%**

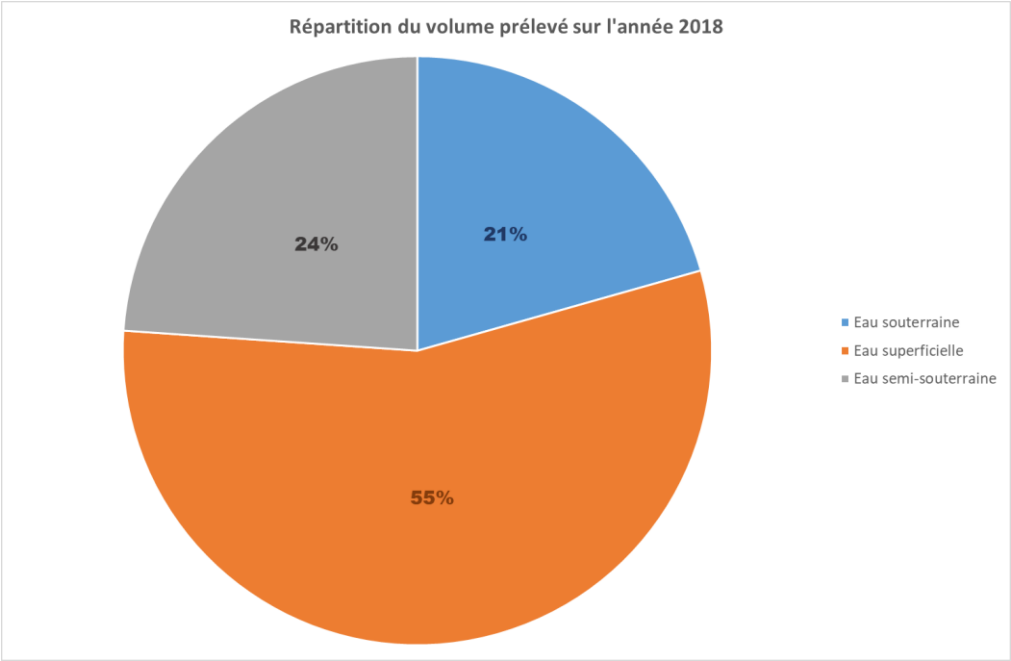

6 - *Volumes produits et importés – rendement des unités de production*

Avec les volumes prélevés sur les différentes ressources, chaque ouvrage produit de l'eau potable qui ensuite est mis en distribution sur chaque territoire desservi. Les volumes produits sur l'année 2018 se répartissent comme suit :

Sites de production	Ressources	Capacité de production (m3/h)	Volumes produits en 2017 (en m3)	Volumes produits en 2018 (en m3)	Ecart N/N-1 (en %)	Volumes importés en 2018 (en m3)
Usine du Domaine (Lécousse)	Puits de La Couyère	25 m3/h	84 105	64 552	-23,2%	93 313
Usine de Montours	Prise d'eau Bas Sancé	120 m3/h	669 692	706 155	+5,4%	289 653
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	20 m3/h	58 759	73 106	+24,4%	
Usine de Bouchard (St Georges de Chesné)	Puits Aunays + Forage Bouchard	26 m3/h	112 513	111 433	-0,9%	750 053
Usine du Mué (Parcé)	Forage Le Bas-Plessis	35 m3/h	79 614	65 094	-18,2%	
	Forage Le Mué					
Usine des Bois (Dompierre du Chemin)	Forage Bois	32 m3/h	27 779	26 898	-3,2%	
Usine de la Fontaine (Parigné)	Puits et Forage La Fontaine	25 m3/h	111 562	106 541	-4,6%	0
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Prise d'eau Les Villaloups (Le Couesnon)	150 m3/h	685 335	690 397	+0,7%	0
Usine du Rocher (St Aubin du Cormier)	Puits du Rocher	18 m3/h	81 329	89 626	+10,2%	82 265
Usine de Fontaine la Chèze (Fougères)	Prise d'eau Le Nançon	250 m3/h	1 023 410	788 210	-23%	0
Usine des Urbanistes (Fougères)	Captage Drains en Forêt	200 m3/h	1 254 320	1 138 615	-9,2%	0
	Forage de la Bretonnière					
Usine de La Boutriais (Villamée)	Forage de La Boutriais	8 m3/h	47 618	46 718	-2%	0
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Prise d'eau dans l'Airon	120 m3/h	390 808	402 375	+2,9%	264
Usine de La Tournerie (Gahard)	Forage F2Bis	70 m3/h	372 145	355 583	-4,4%	105 309
	Forage F3					
	Forage F4					
		Total =	**5 022 594**	**4 665 303**	**-7,1%**	**1 320 857**

Le graphique suivant représente l'évolution des volumes prélevés, produits et importés sur les 4 dernières années :

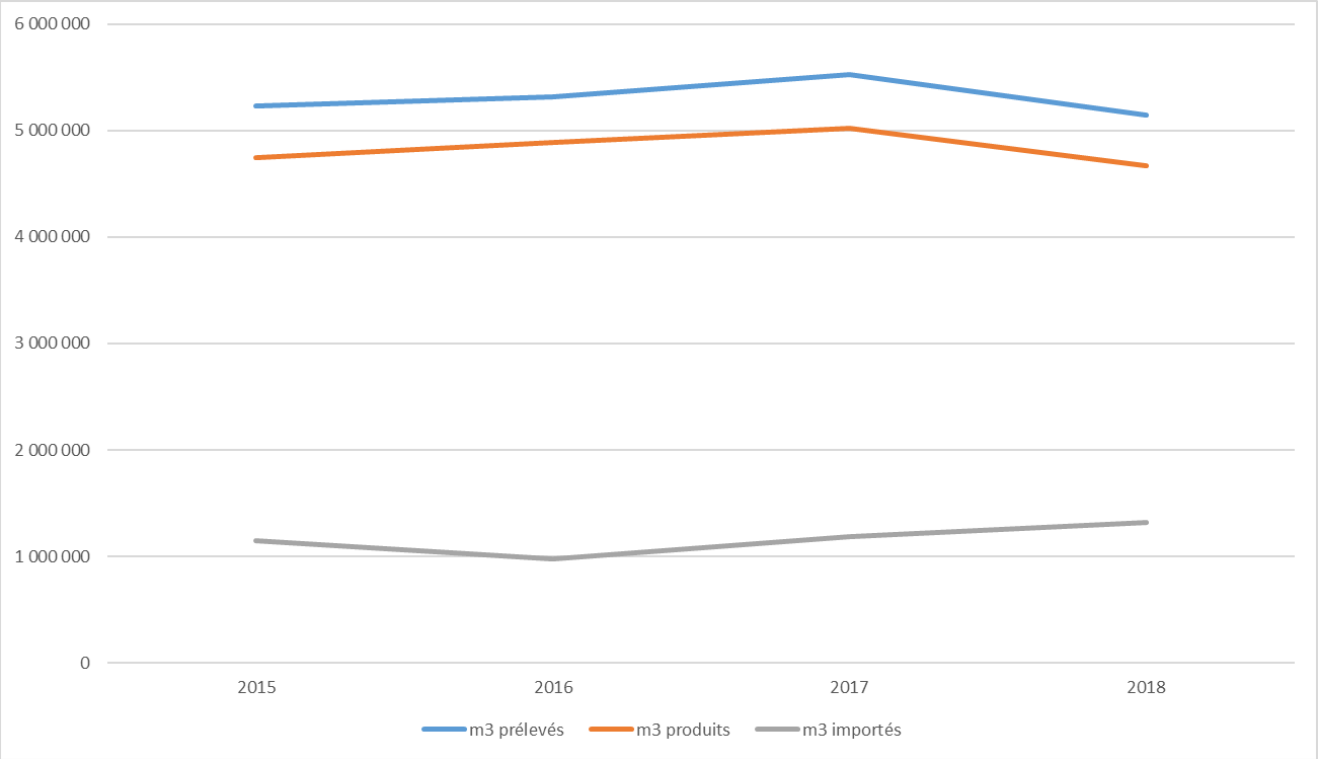

Le graphe suivant présente le rendement des unités de traitement :

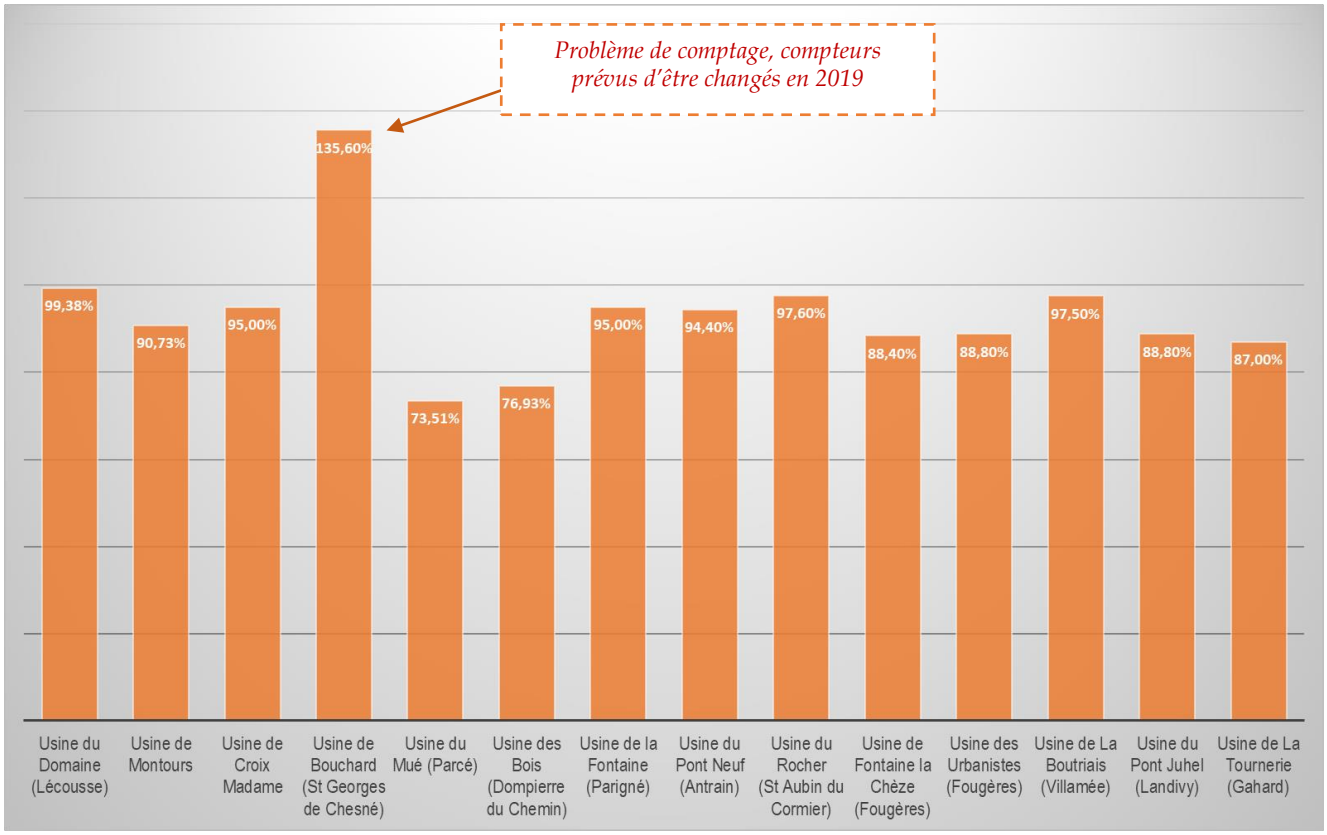

7 - Longueur de réseau

Depuis sa création et conformément au schéma départemental de renforcement des structures d'eau potable, le Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon a construit et mis en service un réseau d'interconnexions dont les principaux axes sont :

- la liaison entre l'usine de production d'eau de Fontaine la Chèze à Fougères et le S.I.E. d'Antrain avec desserte au passage d'une partie du territoire du SIE du Pays du Coglais.

- La liaison Fougères/Chesné/ Symeval (VITRE) et permet de sécuriser l'alimentation en eau potable du secteur sud (le Syndicat des Eaux du Chesné et la commune de St Aubin du Cormier). Le raccordement au réseau du Symeval s'effectue au réservoir de « la Cocardière » à Montreuil des Landes. La station de pompage, située à Billé, abrite les pompes hydrauliques et le poste de commande informatique des installations.

L'ensemble est renforcé et sécurisé par le réservoir de la Garenne à Lécousse, d'une capacité de 2 000 m3 et pourvu d'un système de télésurveillance.

Suite au transfert de compétence, le patrimoine du SMPBC s'est développé en linéaire de conduite et en ouvrage de stockage d'eau :

Sites de production	Réservoirs associés	Capacités stockage	Linéaire de conduite (en km)
Usine du Domaine (Lécousse)	Bâche d'eau traitée	200 m3	1,3
	Château d'eau La Garenne (x2)	150 + 600 m3	
Usine de Montours	Bâche d'eau traitée	2 000 m3	13,6
	Château d'eau Monthoux	700 m3	
Usine de Croix Madame	Pas de stockage		
Usine de Bouchard (St Georges de Chesné)	Bâche d'eau traitée	1 000 m3	3,2
Usine du Mué (Parcé)	Bâches d'eau traitée	2 x 200 m3	
Usine des Bois (Dompierre du Chemin)	Bâche d'eau traitée	100 m3	
Usine de la Fontaine (Parigné)	Bâche d'eau traitée	50 m3	0,4
	Château d'eau de Bellevue	250 m3	
Usine du Pont Neuf (Antrain)	Bâche d'eau traitée	226 m3	1,7
	Château d'eau d'Antrain	2 000 m3	
Usine du Rocher (St Aubin du Cormier)	Bâche d'eau traitée	100 m3	0
Usine de Fontaine la Chèze (Fougères)	Bâche d'eau traitée	100 m3	3,2 (+ réseaux des drains)
	Château d'eau Verrerie 2	2 x 750 m3	
Usine des Urbanistes (Fougères)	Cuves	2 x 1 000 m3	
	Réservoirs enterrés	2 x 800 m3	
	Réservoirs enterrés	2 x 400 m3	
Usine de La Boutriais (Villamée)	Bâche d'eau traitée	50 m3	0
Usine du Pont Juhel (Landivy)	Bâche d'eau traitée	150 m3	0
Usine de La Tournerie (Gahard)	Bâche d'eau traitée	100 m3	1,8
	Château d'eau Gahard	2 x 200 m3	
	Réservoir semi-enterré	1 000 m3	
Ouvrages de sécurisation	Réservoirs semi-enterrés La Garenne	2 x 1000 m3	46,8

III - Tarification et recettes du service public

1 - Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs qui tiennent compte du mode de gestion des différents sites de production, des frais de fonctionnement général du service et des charges transférées par les collectivités adhérentes.

Compte tenu des écarts de prix constatés lors du transfert de la compétence production, le SMPBC s'est engagé à lisser les tarifs progressivement sur une durée de 10 ans.

Les tarifs applicables au 1er janvier 2018 se décomposent comme suit :

TARIFS (€ HT/m3)		2017	2018	Volume vendu en 2018 en m3
VENTE EN GROS (à partir des usines de production et des interconnexions)	SIE CHAPELLE JANSON	0.580	0.580	148 509
	Ville de LECOUSSE	0.580	0.580	160 310
	SIE d'ANTRAIN	0.535	0.565	568 766
	SIE du COGLAIS	0.535	0.565	1 104 411
	SIVOM de LOUVIGNE	0.535	0.565	433 608
	Ville de FOUGERES	0.546	0.560	1 009 860
	SIE du CHESNE *(surtaxe en 2017)*	0.086	0.580	816 128
SURTAXE (facturation directe aux abonnés par le biais des délégataires)	Ville de St AUBIN DU CORMIER	0.094	0.098	143 312
	SIE Vallée du COUESNON	0.201	0.212	409 632
	SIE PARIGNE/LANDEAN	0.207	0.227	90 923
ECHANGES D'EAU	SENOM	0.740	0.743	8 170

2 - Recettes d'exploitation

Collectivités	RECETTE	
	2017	2018
SIE CHAPELLE JANSON	86 523.24	86 135.22
Ville de LECOUSSE	103 787.50	95 735.38
SIE d'ANTRAIN	299 659.79	322 440.05
SIE du COGLAIS	562 726.39	623 118.17
SIVOM de LOUVIGNE	234 172.18	244 988.53
Ville de FOUGERES	528 360.27	555 238.49
SIE du CHESNE	380 095.11	526 588.73
Ville de ST AUBIN DU CORMIER	49 758.55	42 154.61
SIE Vallée du COUESNON	75 777.59	93 046.51
SIE PARIGNE/LANDEAN	19 855.95	20 167.29
Echanges d'eau SENOM	5 505.16	6 045.80
TOTAL	**2 344 421.73**	**2 615 658.78**

3 - Fonds de concours départemental

Le fonds départemental pour le développement de la production d'eau potable géré par le Syndicat Mixte de Gestion (SMG35) est constitué par une contribution des abonnés du service d'eau. Collectée par la collectivité primaire (communes ou syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable – SIAEP), puis versée au syndicat de production, cette contribution est ensuite reversée au SMG35 pour le financement des programmes inscrits au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau potable. Son montant a été maintenu à 0.17 € le m3 en 2018, soit une somme totale de 676 289,59 € perçue par le SMPBC et reversée au SMG35.

IV - Indicateurs de performance du service

1 - *Qualité de l'eau*

Les données relatives à la qualité de l'eau mis en distribution définie par le Code de la Santé Publique sont indiquées dans les documents transmis par l'Agence Régionale de Santé d'Ille-et-Vilaine (ARS 35). Parallèlement, les exploitants vérifient la qualité de l'eau prélevée, produite et mise en distribution par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats analyses ARS - année 2018			***Sur eau mise en distribution***	
		Teneur moyenne en nitrates (mg/L) [min-max]	Conformité bactériologique	Conformité physico-chimique
Usine du Domaine	Puits n°1	96,7 [81,5-109]	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Puits n°2 et n°3	48,8 [46,7-51,2]		
Usine de Montours	Prise d'eau Bas Sancé	33 [23,7-37,3]	100% (6 prélèvements)	100% (10 prélèvements)
	Quincampoix	45,02 [33,5-51,1]	X	X
Usine de Croix Madame	Forage de Croix-Madame	<0,5	100% (3 prélèvements)	100% (3 prélèvements)
Usine de Bouchard	Puits Aunays	30,25 [28,3-32,2]	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Forage Bouchard	13,95 [12,9-15]		
Usine du Mué	Forage Le Bas-Plessis	<0,5 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	**66,67%[3] (3 prélèvements)**
	Forage Le Mué	<0,5 (1 seule mesure)		
Usine des Bois	Forage Bois	2 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
Usine de la Fontaine	Forage La Fontaine	23,7 [21,6-25,8]	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
	Puits La Fontaine	33,6 (1 seule mesure)		
Usine du Pont Neuf	Prise d'eau Les Villaloups (Le Couesnon)	33,7 [25,2-43,9]	100% (5 prélèvements)	100% (9 prélèvements)
Usine du Rocher	Puits du Rocher	20,3 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
Usine de Fontaine la Chèze	Prise d'eau Le Nançon	27,4 [16,6-38,3]	100% (6 prélèvements)	100% (10 prélèvements)
Usine des Urbanistes	Forage de la Bretonnière	<0,5 (1 seule mesure)	100% (7 prélèvements)	100% (7 prélèvements)
	Mélange des drains	25,35 [22,2-28,5]		
Usine de La Boutriais	Forage de La Boutriais	<0,5 (1 seule mesure)	100% (2 prélèvements)	100% (2 prélèvements)
Usine du Pont Juhel	Prise d'eau dans l'Airon	34,02 [23,6-42]	100% (6 prélèvements)	**90,91%[1] (11 prélèvements)**
Usine de La Tournerie	Forage F2Bis	2,5 (1 seule mesure)	100% (6 prélèvements)	**82,35%[2] (17 prélèvements)**
	Forage F3	<0,5 (1 seule mesure)		
	Forage F4	Pas de mesure		

[1] 1 non-conformité sur le métolachlore (désherbant pour le maïs)
[2] 3 non-conformités sur le Sélénium
[3] 1 non-conformité sur le Nickel

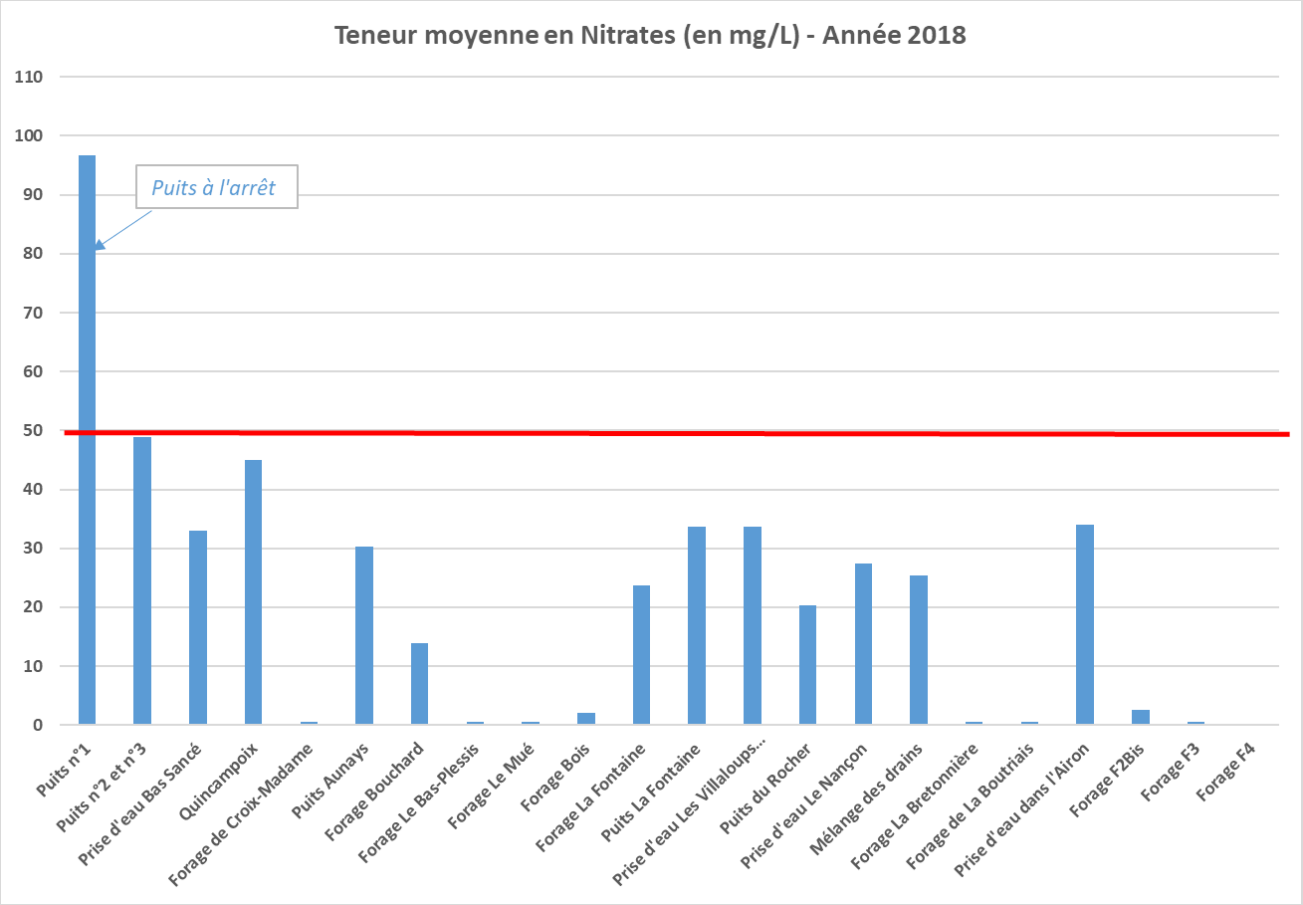

<u>Particularités de chaque ressource :</u>

Les prises d'eau superficielle ont une qualité qui évolue en fonction des conditions météorologiques : elles sont très sensibles au paramètre « nitrates » et à la turbidité de l'eau.

Puits de Lécousse : le puits n°1 est très sensible au paramètre nitrates. Cette ressource a été arrêtée en juillet 2014. L'ensemble des puits de Lécousse sont classés « captages prioritaires » au nouveau SDAGE 2016-2021.

Forage de Croix Madame : l'eau de ce forage contient un excès de fer et de manganèse. Elle est donc agressive.

Forages du Bas Plessis, du Mué et des Bois : les eaux souterraines sont concentrées en fer, manganèse et nickel. Elles sont donc également agressives.

Forage de la Fontaine : l'eau souterraine contient un peu de fer.

Prise d'eau des Villaloups : l'eau brute contient des bromures qui sont ensuite transformés en bromates au contact de l'ozone.

Prise d'eau Le Nançon et les drains : en fonction de la pluviométrie, les ressources sont sensibles à la turbidité.

Forages de Gahard : l'eau brute a une concentration élevée en COT. L'eau contient également du sélénium.

2 - Protection des ressources en eau

Localisation	Ressources SMPBC	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau fiche P108.3	Observations
Lécousse	La Couyère n°1	100%	Nouveau captage prioritaire : aire d'alimentation définie par arrêté préfectoral en date du 24/08/2018. Programme d'action visant à diminuer mes teneurs en nitrates prévu en 2019.
	La Couyère n°2 et 3		
Coglais	Bas Sancé - Loisance	100%	
	Croix-Madame (2011)	100%	
Chesné	Puits des Aulnays et Forage de Bouchard (St Georges de Chesné)	100%	
	Le Bas-Plessis (Parcé)	100%	
	Le Mué (Parcé)	100%	
	Les Bois (Dompierre)	100%	Création d'un fossé de ceinture autour du captage et remplacement du portail et de la clôture délimitant le PPI. Régularisation du forage d'essai en 2019.
Parigné	Forage et puits - La Fontaine	100%	
Antrain	Les Villaloups	100%	
St Aubin du Cormier	Puits du Rocher	100%	
Gahard	F2 bis / F3 / F4	80%	
Villamée	Forage de la Boutriais	100%	
Louvigné	Prise d'eau l'Airon	80%	Extension de la clôture du périmètre immédiat jusqu'à la rivière et installation d'un dispositif de signalement de pollutions accidentelles (prévu lors de la restauration des filières de traitement de l'usine). Propriétaires et exploitants à indemniser : en cours.
Fougères	Fontaine La Chèze (Nançon)	80%	Dérivation du ruisseau de la Verrerie : requête de l'Association La Passiflore pour la suspension et l'annulation de l'arrêté préfectoral pris le 2 décembre 2016. Requête pour la suspension rejetée. Requête au fond pour l'annulation inscrit pour 2019.
	Puits de la Bretonnière	40%	Actualisation de l'étude environnementale réalisée en 2016. Avis favorable d'un hydrogéologue agréé pour la mise en place des périmètres de protection (2017). Rendu des dossiers d'autorisation et lancement d'une étude d'impact prévus en 2019.
	Les drains	40%	

Pour les ressources protégées à 100%, un suivi annuel est mis en place au sein du SMPBC et avec l'aide du SMG 35 (par le biais d'une convention).

Pour rappel, l'indice d'avancement se calcule comme suit :
***0% :** aucune action* ***20%** : études environnementales et hydrogéologues en cours* ***40%** : avis de l'hydrogéologue rendu*
***50%** : dossier déposé en préfecture* ***60%** : arrêté préfectoral* ***80%** : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)*
***100%** : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté*

V - Financement des investissements du service

1 - Travaux payés au cours de l'exercice

OBJET	Montants payés en 2018
Restauration usine du Pont-Juhel et création filière de traitement des boues (montant prévisionnel total : 1,8 M € / subv. AESN 40% / SMG35 20%)	566 516.46 €
Rétablissement de la continuité écologique sur le site de l'ancienne usine à Quincampoix (montant cumulé: 170 745.72€)	34 148.47 €
Aménagement de zones tampons sur le BV des Echelles (Montant cumulé de l'opération : 96 823.97 €)	52 499.40 €
Divers aménagements sur les installations de la régie	39 531.08 €
Travaux divers (Montours/Gahard/Interconnexions)	13 345.79 €
Mise en œuvre des PPC (clôtures à Dompierre du Chemin)	11 600.00 €
MONTANT TOTAL	**717 641.20 €**

Autres dépenses d'investissement :

OBJET	Montants payés en 2018
Les frais d'étude de modernisation des usines de Fougères et Antrain	68 147.59 €
Les acquisitions de terrain pour la mise en œuvre des PPC	30 643.89 €
Les acquisitions de matériel spécialisé	12 000.40 €
Les acquisitions de matériel informatique et licence annuelle	7 242.54 €
MONTANT TOTAL	**118 034.42 €**

Restauration et amélioration de la filière de traitement de l'usine de Pont Juhel :

Les travaux consistent à la construction d'un traitement des boues hydroxydes ainsi qu'à la réhabilitation des ouvrages existants sur la filière eau de l'usine du Pont Juhel. Le dossier de consultation des entreprises a été lancé fin de l'année 2016. Le marché de travaux a été attribué et notifié au groupement OTV/PINTO GC en août 2017. Les travaux ont démarré en juin 2018 par la construction du bâtiment de traitement des boues hydroxydes. La réhabilitation des bâtiments existants a débuté fin 2018 après la mise en place d'une unité mobile de traitement. L'usine de production du Pont Juhel était donc à l'arrêt pendant la durée de réhabilitation des ouvrages et équipements.

2 - Etat de la dette

Le SMPBC a contracté un premier emprunt en 2014, auprès de la Banque Postale, pour la construction de la nouvelle usine de Montours à Quincampoix, d'un montant de 2 748 200 € sur 15 ans, au taux de 3,63 %. Les annuités sont remboursées à 94% par le SMG35.

Le second emprunt a été encaissé en 2018, pour le financement des travaux de réhabilitation de l'usine du Pont Juhel à Landivy. Il a été contracté en fin d'année 2017 auprès de la Banque Postale, pour un montant de 664 000 € au taux de 0,87 %, remboursable en amortissement constant, sur 10 ans.

	Capital	Annuité 2018	dont Capital	dont Intérêts
SMPBC – USINE DE MONTOURS	2 748 200	238 407,52	160 943.03	77 464.49
SMPBC – USINE DU PONT JUHEL (3 trimestres)	664 000	53 878.62	49 800.00	4 078.62

De plus, le SMPBC rembourse les annuités des emprunts contractés par les collectivités de base au prorata de leur affectation aux équipements transférés :

COLLECTIVITES - % DU PRÊT TRANSFERE - OBJET	Capital transféré	Annuité 2017	dont Capital	dont Intérêts
SIE CHESNE 100% FORAGE DES BOIS	33 842,56	6 990,00	6 643.67	346.33
SIE CHESNE 27,53% FORAGE BAS PLESSIS PARCE	43 154,03	5 146,80	3 811.66	1 335.14
SIE VALLEE DU COUESNON 100% RESERVOIR AU SOL	157 604,86	17 854,87	13 696.78	4 158.09
SIE VALLEE DU COUESNON 100% UNITE DE TRAITEMENT	129 068,36	21 163,60	19 049.68	2 113.92
SIE VALLEE DU COUESNON 100% PPC	106 011,14	14 656,77	11 184.05	3 472.72
SIVOM LOUVIGNE 100% STATION PONT JUHEL	247 750,18	30 950,56	25 719.35	5 231.21
LECOUSSE REMB ANNUEL TOUS PRETS CONFONDUS	118 805,84	13 030.62	9 812.85	3 217.77
FOUGERES REMB ANNUEL TOUS PRETS CONFONDUS	313 585,84	20 957.10	18 226.49	2 730.61
TOTAL	**1 149 822,81**	**137 022.78**	**108 144.53**	**28 878.25**

3 - Durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2014	2015	2016	2017	2018
DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE	10.6	8.8	7.6	9.3	4.73

4 - Amortissements réalisés

	2014	2015	2016	2017	2018
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	600 215,94	598 236,40	591 959,13	579 305,13	767 127.24

5 - Compte administratif

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		215 944,21	89 553,00		89 553,00	215 944,21
Opérations de l'exercice	3 750 219,92	3 966 911,26	1 447 099,05	2 012 867,31	5 197 318,97	5 979 778,57
TOTAUX	3 750 219,92	4 182 855,47	1 536 652,05	2 012 867,31	5 286 871,97	6 195 722,78
Résultat de clôture		**432 635,55**		**476 215,26**		**908 850,81**
Reste à réaliser			1 244 590,71	1 182 995,49	1 244 590,71	1 182 995,49
TOTAUX CUMULES	3 750 219,92	4 182 855,47	2 781 242,76	3 195 862,80	6 531 462,68	7 378 718,27
RESULTATS DEFINITIFS		432 635,55		414 620,04		847 255,59

VI - Opérations de coopération décentralisée

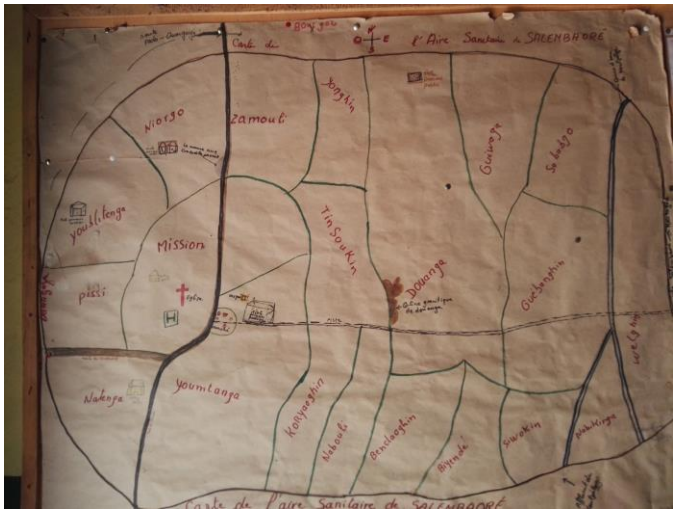

Dans le cadre de la loi « 1% solidarité eau » instauré par la Loi Oudin-Santini du 9 février 2005, les collectivités adhérentes au SMPBC participent, depuis 2009, au financement de forages au Burkina-Faso (projets portés par l'association DOUGDI, relayée localement par la Congrégation de Rillé). Les représentants de l'association ont présenté le bilan des réalisations à l'issue du Comité Syndical du 27 juin 2018. Au titre de l'année 2018, les subventions allouées s'élèvent à 7 950 €, pour la construction d'un nouveau forage dans le hameau de culture de BENDAOGHIN sur l'aire sanitaire de SALEMBAORE au BURKINA FASO (cf. carte ci-dessus).

VII - Autres activités du service

1 - Le récapitulatif des décisions prises au cours de l'année

Au cours de l'année 2018, les séances du Comité Syndical ont eu lieu le 7 février, 7 mars, 27 juin, 26 septembre et 7 novembre et 12 décembre.

En dehors des questions budgétaires, les principales délibérations de l'assemblée prises concernent :

a) Les ouvrages

- Constitution d'un groupement de commande avec les syndicats d'eau d'Antrain et de la Chapelle Janson pour la réalisation de diagnostics sur les châteaux d'eau – attribution du marché Lot n°1 génie civil et lot n°2 amiante/plomb
- La restauration et amélioration de la filière de traitement des boues hydroxydes de l'usine du Pont Juhel à Landivy – mise en place d'une Unité Mobile de Traitement – avenant n°1 pour travaux complémentaires
- Convention avec le SMG35 pour le suivi de l'étude hydrogéologique à mener sur les captages de Gahard
- Usines de production du Pont Juhel et de la Boutriais – acquisition des terrains au SIVOM de Louvigné-Désert

b) Les périmètres de protection des captages

- Mise en œuvre de la procédure « captage prioritaire » pour les puits de la Couyère à LECOUSSE
- Mise en œuvre de la procédure « captage prioritaire » pour la prise d'eau du Bas Sancé
- Acquisitions de terrain pour la mise en place des périmètres de protection des captages à Louvigné du Désert (prise d'eau du Pont Juhel) et sur la commune de Laignelet (drains en forêt, mise en réserve avec la SAFER)

c) Les programmes d'actions menés sur les bassins versants

- Reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants de l'Airon, de la Loisance/Minette – Programmes 2018 & 2019
- Convention avec le SMSC pour le portage du premier contrat de bassin versant sur le Moyen Couesnon
- Attribution des marchés de prélèvements et analyses des reliquats azotés et effluents 2018-2020

d) L'administration générale

- La gestion des ressources humaines (organigramme, fonctionnement des astreintes et heures supplémentaires ; avancements de grade, mise en place du télétravail)
- Désignation d'un délégué RGPD (Règlement Général de Protection des Données)
- La reconduction partielle de la convention de mise à disposition des locaux de Fougères Agglomération
- Etude sur la réorganisation de la compétence eau potable à l'échelle du SMPBC – avenant n°1 relatif à l'actualisation de l'état des lieux sur les exercices 2016 & 2017
- Validation des nouveaux statuts du SMG35

Par ailleurs, plusieurs réunions de travail en commission ont eu lieu dans le courant de l'année 2018, pour les dossiers relatifs aux périmètres de protection, préservation de la ressource, l'exploitation des infrastructures et les tarifs de vente d'eau.

2 - L'assistance aux collectivités membres du SMPBC

Le service technique du SMPBC est en mesure de fournir une assistance technique aux collectivités adhérentes qui en font la demande.

L'ensemble des collectivités ont sollicité l'aide du service à hauteur du pourcentage conventionné voire au-delà pour certaines. Cet appui technique a concerné principalement les missions suivantes :

- Renouvellement de conduites d'eau potable : lancement de procédure marchés publics ou suivi des marchés à bons de commande en cours, suivi des travaux du démarrage à la réception ;
- Suivi des contrats d'affermage en cours ;
- Lancement de marchés d'étude ou prestations de service.

Le service technique participe autant que possible à l'ensemble des réunions où il y est convié et échange régulièrement avec les services des collectivités ainsi que leur délégataire.

Conformément aux conventions de mise à disposition du service conclues avec les collectivités bénéficiaires, les frais relatifs au fonctionnement de l'année ont été répartis comme suit :

COLLECTIVITES	Taux d'utilisation	Montant pour l'année 2018
Syndicat des eaux de la Vallée du Couesnon	11.70%	8 052
Syndicat des eaux d'Antrain	12.51%	8 607
Syndicat des eaux de Parigné/Landéan	0.39%	268
Syndicat des eaux du Chesné	10.45%	7 190
SIVOM de Louvigné-du-Désert	9.55%	6 571
Syndicat des eaux de La Chapelle Janson	6.17%	4 245
Commune de St AUBIN DU CORMIER	1.56%	1 073
Commune de LECOUSSE	0.73%	505
Syndicat des eaux du Pays du Coglais	0.22%	151
Ville de FOUGERES	0,00%	0
TOTAL	**53.29%**	**36 662**

3 - La reconquête de la qualité de l'eau

3.1 - Les actions sur les bassins versants

Pour atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), des contrats de Bassins Versants « multi-thèmes/multi-acteurs » définissent l'ensemble des actions à mener, sur un bassin hydrographique cohérent, dans l'objectif de préserver la ressource en eau.

Le SMPBC assure la maîtrise d'ouvrage du volet « lutte contre les pollutions diffuses » de ces contrats sur **les bassins versants de l'Airon et de la Loisance-Minette**.

Sur le **bassin versant du Haut Couesnon**, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est maître d'ouvrage des opérations de reconquête de la qualité de l'eau en amont de sa prise d'eau à Mézières-sur-Couesnon. A ce titre, elle conduit les programmes en co-pilotage avec le SMPBC et dans le cadre du SAGE COUESNON.

Afin de mettre en œuvre un contrat similaire sur **le bassin versant du Moyen Couesnon,** le SMPBC a confié la mutualisation des actions sur le territoire du Couesnon Aval, à l'échelle du Syndicat Mixte du Sage Couesnon.

Le bilan des actions de chacun des bassins versants est présenté annuellement au Comité. Les programmes détaillés sont disponibles sur demande au secrétariat du SMPBC.

3.2 - Le soutien de l'opération « Caravane Main Verte » du REEPF

Le SMPBC a renouvelé son engagement à soutenir, pour la période 2015 à 2018, le projet intitulé « Caravane Main Verte » porté par le Réseau Education à l'Environnement du Pays de Fougères (REEPF).

Celui-ci concerne une vaste opération de sensibilisation de l'ensemble de la population à l'échelle du Pays de Fougères, programmée initialement sur la période 2009 à 2014, sur le thème du jardinage au naturel conduisant à une moindre utilisation de produits chimiques.

Afin d'atteindre le plus grand nombre d'habitants, les structures publiques et différentes associations du Pays de Fougères intervenant sur ce thème sont regroupés autour du projet qui consiste, au travers de divers outils et supports pédagogiques entreposés dans une caravane itinérante, d'aller à la rencontre des différents publics concernés (dans les quartiers, les lotissements, les communes, les établissements scolaires, les centres de loisirs, les forums, marchés et tout autre lieu public…) afin d'encourager et de promouvoir le développement des pratiques de jardinage respectant la santé et l'environnement.

Compte tenu de l'impact du projet sur l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction des déchets, les syndicats d'eau, syndicats de production et les SMICTOM du Pays de Fougères et de Louvigné-Du-Désert participent au financement de l'opération menée en partenariat avec l'ADEME, la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes, le Pays de Fougères et les SAGE (Couesnon et Sélune).

40 demi-journées d'animation sont proposées annuellement par les acteurs adhérents au réseau. Les communes sont invitées à contacter le REEPF pour la programmation (Tél. 02.99.94.45.22).

La participation aux frais de fonctionnement prévue dans le cadre des actions de sensibilisation au sein des contrats de bassins versants s'est élevée à 4 805 € sur Loisance/Minette et l'Airon porté par le SMPBC et 4 805 € sur le Haut Couesnon porté par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

3.3 - Le partenariat avec le REEPF pour la sensibilisation des scolaires

Dans le cadre des programmes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants, le SMPBC et la CEBR ont renouvelé leur partenariat avec le REEPF en signant une convention triennale relative à l'animation/sensibilisation des scolaires à la préservation de la ressource. En 2018, 11 classes du Pays de Fougères soit 270 élèves, du CE1 au CM2 ont bénéficié de cinq demi-journées d'animation, en classe et sur le terrain, conclues par un rassemblement sur le site du Jardin de l'Eau à Billé, le 27 juin. Le bilan s'élève à 13 588 € financés par les collectivités (4 000 € SMPBC / 7 000 € CEBR) ainsi qu'une participation des établissements scolaires à hauteur de 150 € par classe.

4 - Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

4.1 - Sur le bassin versant du Couesnon

Le SMPBC adhère au Syndicat Mixte du Sage Couesnon (SMSC), structure porteuse du SAGE COUESNON, en charge du fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et ayant pour objet :

- « de faciliter, à l'échelle du bassin versant du Couesnon, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la prévention des inondations, la préservation et la gestion des zones humides,
- et de manière générale d'assurer, de suivre et de promouvoir toutes les actions nécessaires à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau, des cours d'eau et des milieux associés ».

Il regroupe les syndicats de rivières et les syndicats de production prélevant de l'eau sur le bassin versant du Couesnon (CEBR/SMPBC/SMAEP BAIE BOCAGE).

M. BOIVENT et M. ERARD (titulaires) ainsi que M. GARNIER (suppléant) ont été désignés pour représenter le SMPBC au SMSC.

En 2017, l'assemblée a renouvelé la désignation de M. ERARD pour représenter le SMPBC à la CLE du Sage Couesnon – Collège des usagers.

Pour plus d'informations, consulter le site du SAGE Couesnon à l'adresse suivante : http://www.sage-couesnon.fr

4.2 - Sur le bassin versant de la Sélune

Depuis 2014, suite au transfert de la compétence production, le SMPBC adhère au Syndicat Mixte du SAGE SELUNE, en lieu et place du SIVOM de Louvigné du Désert et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Beuvron initialement adhérents.

M. BOIVENT et M. COURTOIS (suppléant) ont été désignés pour représenter le SMPBC au Syndicat Mixte du SAGE SELUNE.

En 2017, dans le cadre du renouvellement des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Sélune, le SMPBC a désigné M. COURTOIS pour le représenter au sein du Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux usagers.

Pour plus d'informations, consulter le site du SAGE Sélune à l'adresse suivante : http://www.bassin-selune.fr

VIII - ANNEXES

Annexe n°1 – Schéma de fonctionnement

Annexe n°2 – Niveau des drains sur l'année

Annexe n°3 – Carte des installations de production et mode de gestion

Annexe n°4 – Carte des collectivités adhérentes

Annexe n°5 – Décompte de la population par adhérent et par commune

Annexe n°1 – Schéma de fonctionnement

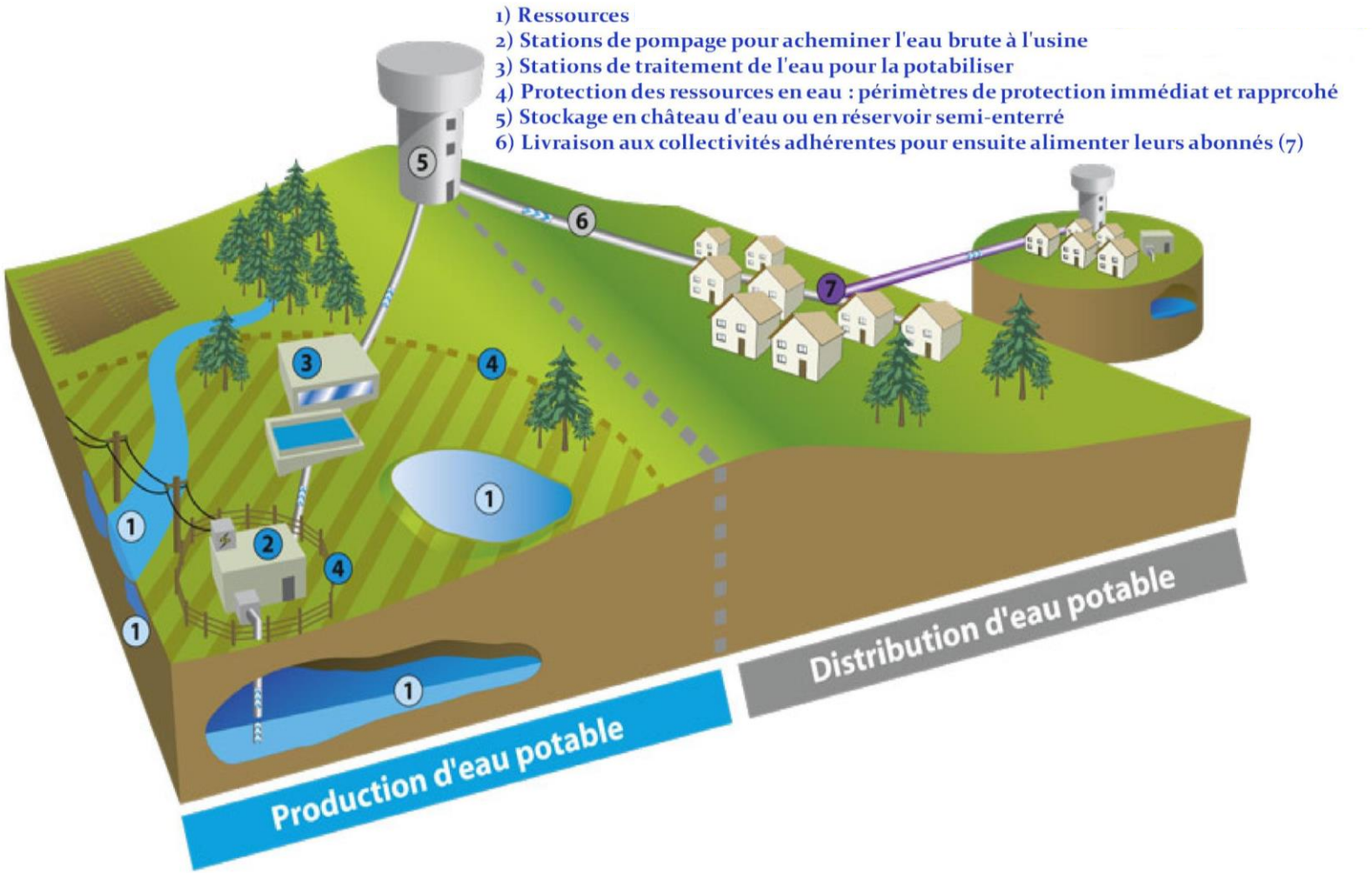

Annexe n°2 – Niveau des drains sur l'année

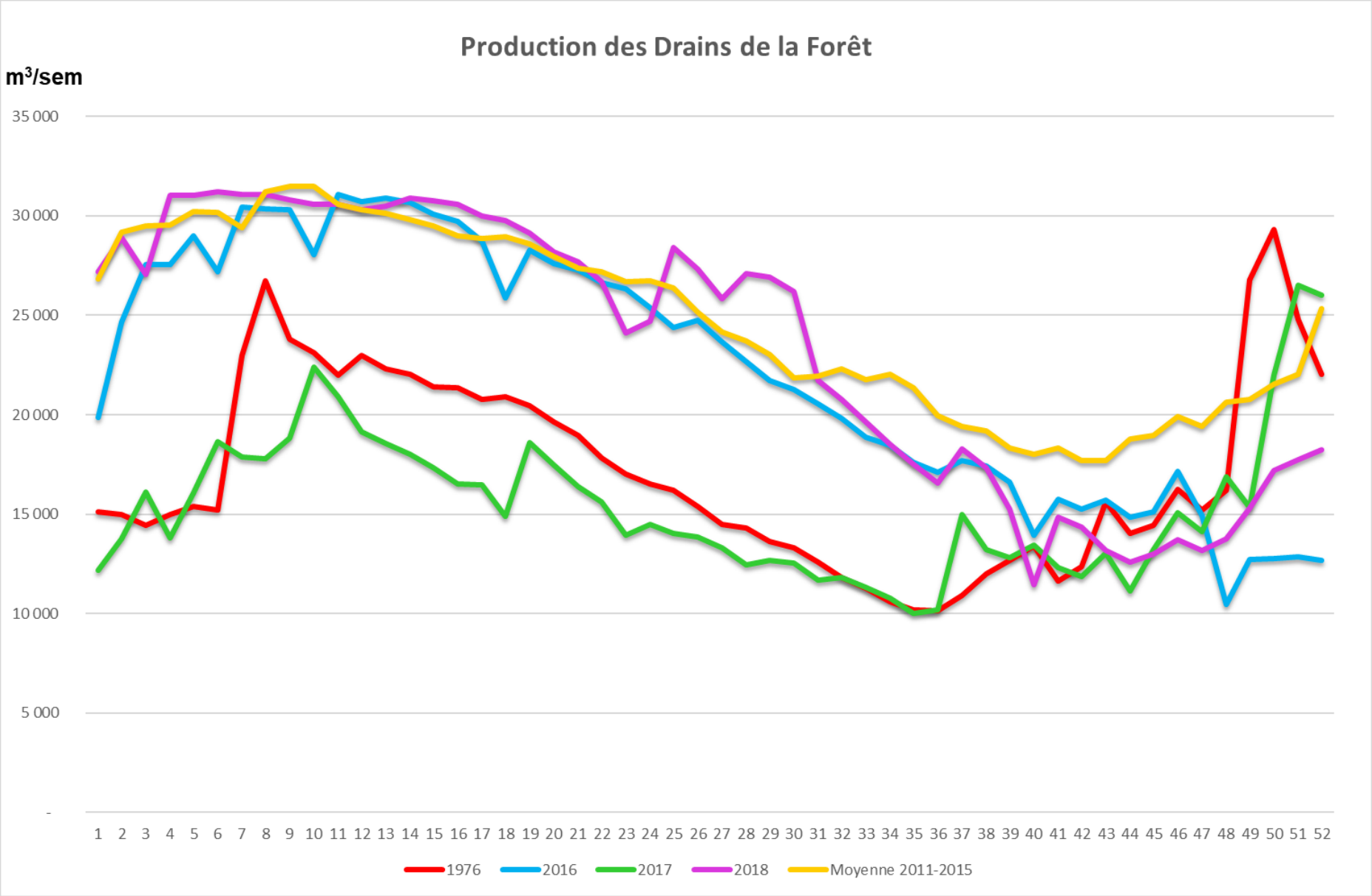

Annexe n°3 – Carte des installations de production et mode de gestion

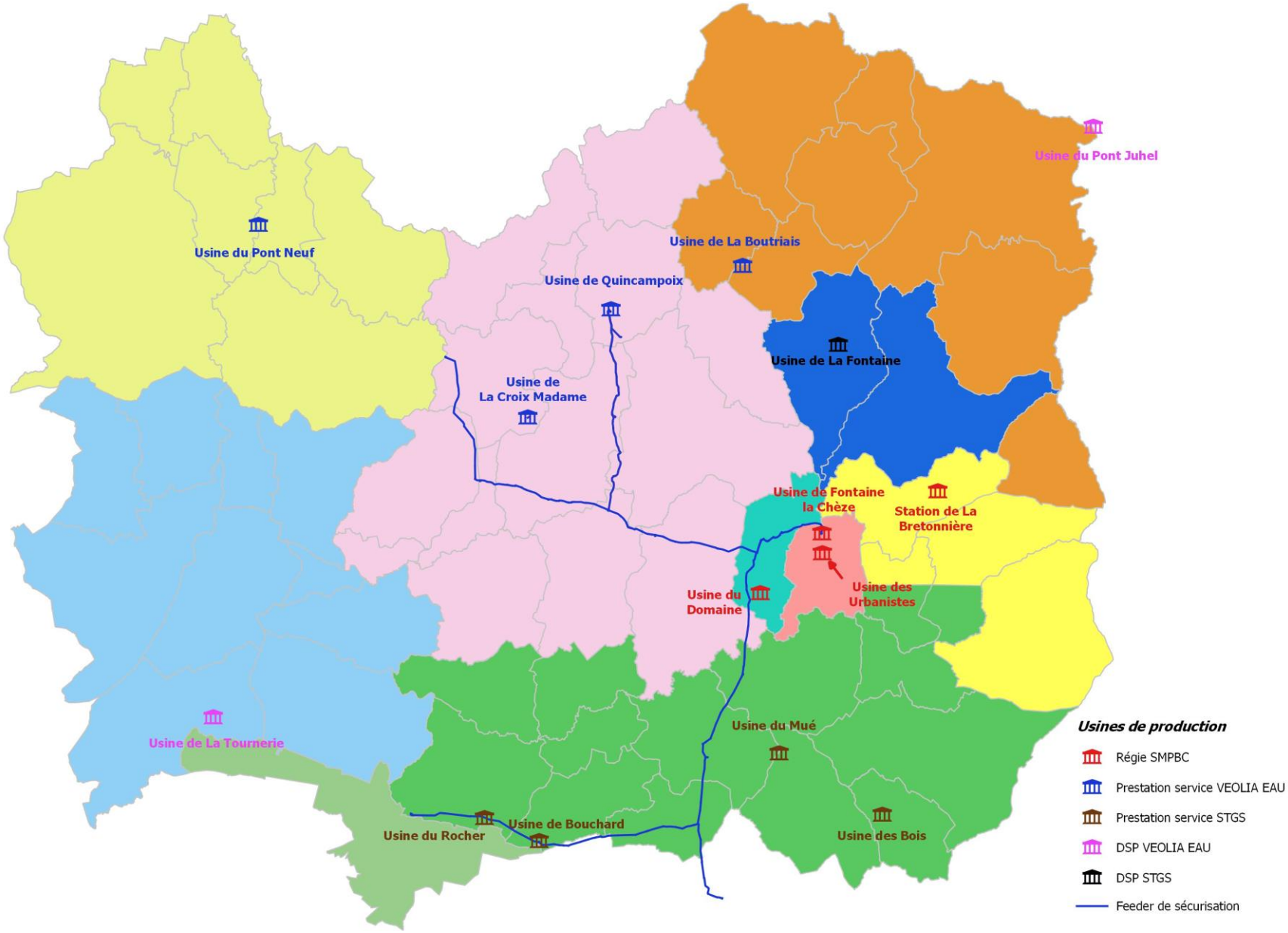

Annexe n°4 – Carte des collectivités adhérentes au SMPBC (au 31/12/2018)

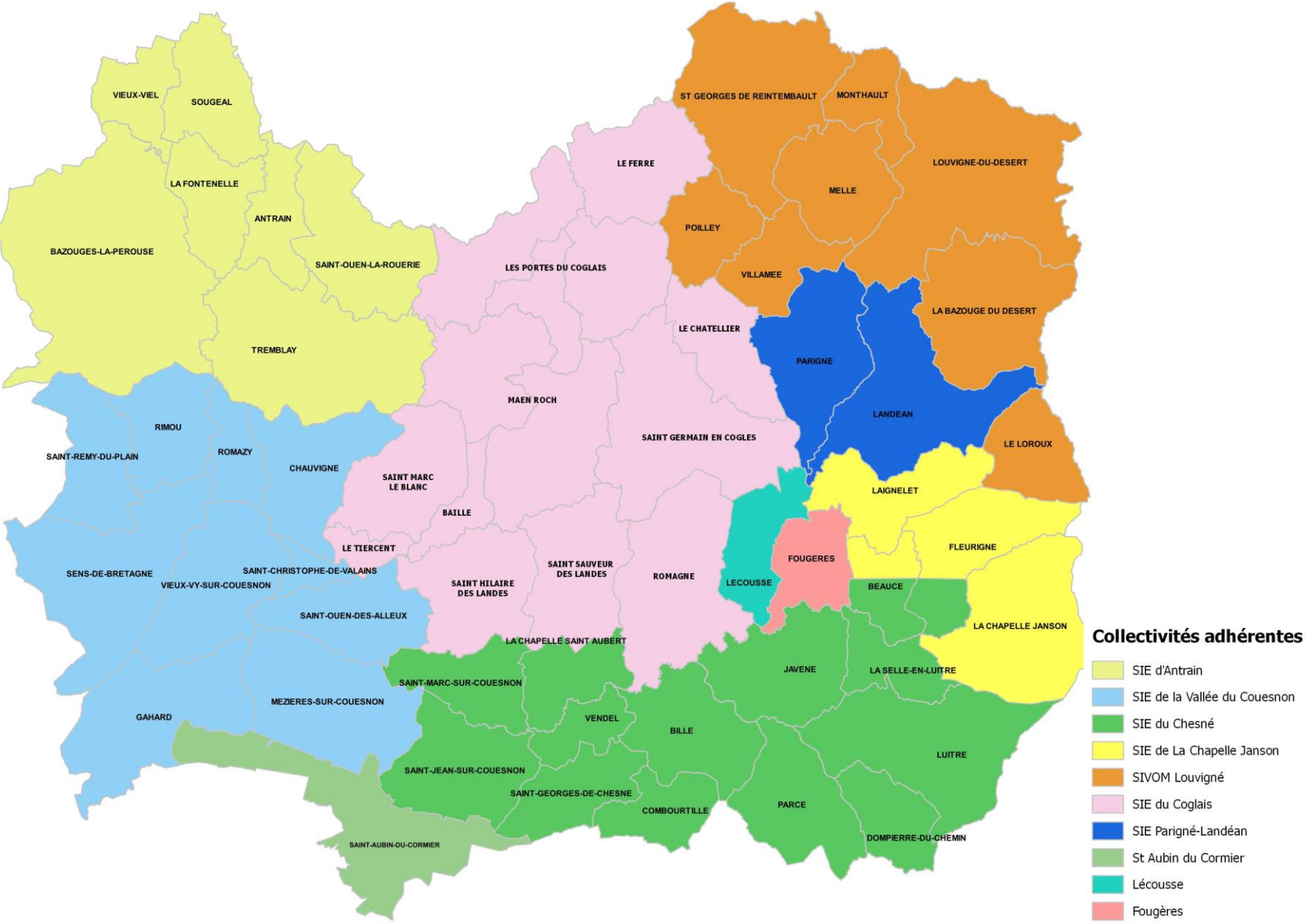

Annexe n°5 : Décompte de la population par adhérent et par commune

Décompte de la population

Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *
SYNDICAT DU CHESNE	VENDEL	393
	LA SELLE EN LUITRE	586
	ST MARC SUR COUESNON	581
	ST JEAN SUR COUESNON	1187
	ST GEORGES DE CHESNE	729
	PARCE	653
	LUITRE	1344
	JAVENE	2131
	DOMPIERRE DU CHEMIN	578
	LA CHAPELLE ST AUBERT	439
	COMBOURTILLE	619
	BILLE	1063
	FLEURIGNE (partie)	667
	BEAUCE (partie)	1182
	Total	**12152**
SYNDICAT DE LA CHAPELLE JANSON	BEAUCE (partie)	188
	FLEURIGNE (partie)	354
	CHAPELLE JANSON	1469
	LAIGNELET	1187
	Total	**3198**
VILLE DE LECOUSSE		**3317**

Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *
SYNDICAT D'ANTRAIN	ANTRAIN	1339
	BAZOUGES LA PEROUSE	1833
	LA FONTENELLE	554
	ST OUEN LA ROUERIE	838
	TREMBLAY	1586
	SOUGEAL	617
	VIEUX-VIEL	320
	Total	**7087**
SIVOM DE LOUVIGNE DU DESERT	LA BAZOUGE DU DESERT	1123
	LE LOROUX	670
	LOUVIGNE DU DESERT	3481
	MELLE	662
	MONTHAULT	280
	POILLEY	387
	VILLAMEE	321
	ST GEORGES DE REINTEMBAULT	1552
	Total	**8476**
SYNDICAT PARIGNE-LANDEAN	PARIGNE	1371
	LANDEAN	1258
	Total	**2629**
VILLE DE FOUGERES		**21028**

Collectivités adhérentes	COMMUNES	Chiffres INSEE *
SYNDICAT DU PAYS DU COGLAIS	BAILLE	301
	LE CHATELIER	428
	LE FERRE	697
	LES PORTES DU COGLAIS	2423
	MAEN ROCH	4889
	ROMAGNE	2449
	ST GERMAIN EN COGLES	2079
	ST HILLAIRE DES LANDES	1069
	ST MARC LE BLANC	1405
	ST SAUVEUR DES LANDES	1534
	LE TIERCENT	172
	Total	**17446**
SYNDICAT DE LA VALLEE DU COUESNON	CHAUVIGNE	879
	GAHARD	1476
	MEZIERES SUR COUESNON	1746
	RIMOU	340
	ROMAZY	260
	ST CHRISTOPHE DE VALAINS	221
	ST OUEN DES ALLEUX	1320
	ST REMY DU PLAIN	841
	SENS DE BRETAGNE	2572
	VIEUX-VY	1200
	Total	**10855**
VILLE DE ST AUBIN DU CORMIER		**3966**

TOTAL GENERAL : 90 154 habitants

* population totale recensement 2016 applicable au 01/01/2019